



# Schéma directeur des liaisons douces

## Assurer le développement des liaisons douces

**Pour diminuer le trafic automobile et ses nuisances, il faut développer des solutions alternatives à l'usage de la voiture, dont le vélo.**

L'objectif du Schéma directeur des liaisons douces de Melun Val de Seine est de déployer un réseau cyclable avec des itinéraires continus, sécurisés et permettant de relier chacune des 20 communes de l'agglomération au pôle d'équipement le plus proche.

Ce schéma qui est un document d'orientation et de planification a été actualisé en juillet 2018 pour intégrer les communes qui ont rejoint l'agglomération en 2016 et 2017 et pour prendre en compte les nouvelles priorités. L'objectif est de doubler le linéaire du réseau cyclable à court terme (sous 5 ans), soit plus de 58 km de nouveaux itinéraires.

**Début 2019, le réseau cyclable communautaire se compose de 65,3 km d'itinéraires.**

[Consultez le schéma directeur des liaisons douces](#)

## Une compétence partagée avec les Communes

La Communauté d'Agglomération est compétente sur la base de son Schéma directeur des liaisons douces. Son intervention est complétée par ses communes, qui disposent de la compétence voirie pour assurer le maillage plus fin du territoire pour les déplacements à vélo.

### Les projets en cours :

Depuis 2019, de nombreux chantiers (près de 20 km) ont été réalisés. D'autres sont en cours :

- [Quai Voltaire](#)
- [Melun - La Rochette](#)
- [Melun - Maincy](#)
- [Chemin de halage à Saint-Fargeau-Ponthierry](#)
- [Rubelles \(liaison au niveau du centre commercial\)](#)

- > [Melun - Villaroche](#)
- > [Avenue Pompidou à Melun](#)
- > [Base de loisirs à Saint-Fargeau-Ponthierry](#)
- > [Avenue du Général de Gaulle à Vaux-le-Pénil](#)
- > [Avenue de la Libération au Mée-sur-Seine](#)

## À LIRE AUSSI



[PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENTS](#)

[LA VÉLOSTATION](#)



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MELUN VAL DE SEINE**  
297, rue Rousseau Vaudran CS 30187  
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex  
01 64 79 25 25

HORAIRES :  
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30